



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E58386

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : EI

Capital : 0

Raison sociale : KEIRSSE LIONEL

3 B RUE ALFRED DEBUSSY
21500 MONTBARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 430 193 102 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4028453

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 903163L1247000 / 001 463748/41

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 903163L1247000 / 001 463748/41

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 80 92 00 35

Portable :

Site Internet : www.societekeirsse.com

E-mail : lionelkeirsse@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

KEIRSSE LIONEL CHEF D'ENTREPRISE

Fax : 03 80 92 43 46

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	21/10/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	20/09/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.